



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la Commission de Gestion/Finance sur le budget 2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission des finances a siégé dans la composition suivante :

- Renens - François Delaquis, Président
- Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres :

- Saint-Sulpice - Mme Annamaria Leonard
- Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud
- Bussigny - Michael Wyssa
- Villars-Ste - Croix - Illuminata Perna avec voix consultative car non encore élue à la CoGest

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

- 23 août 2018 : séance de préparation, les points sujets à approfondissement sont alors transmis par écrit au Bureau du CoDir afin d'y être répondu de manière complète lors de la séance suivante
- 27 août 2018 : séance en présence de M. Michel Farine, Président du CoDir, assisté de Jean-Pierre Aeby membre du CoDir, du Major Frédéric Schaer, Commandant de la POL, du capitaine Fiaux et du Plt Chappuis.

Le budget est passé en revue et les réponses écrites, transmises lors de la séance, sont approfondies et différentes questions orales sont posées.

Le présent rapport reprend les points traités qui ont retenu l'attention des commissaires :

En gras les questions de la commission

En rouge les réponses des intervenants

En italique les commentaires de la commission

Avant-propos

C'est avec un grand plaisir que la commission a constaté que le CoDir a réussi à créer un budget avec une diminution de charges de plus de 3,5% tout en maintenant la prestation policière au niveau des années précédentes.

Préambule

La nouvelle organisation policière, qui débutera à titre d'essai en novembre, avec la Police cantonale a-t-elle des effets sur le budget 2019 qui nous est présenté ?

A-t-elle induit déjà des dépenses sur cet exercice 2018 ?

Y-a-t-il d'autres flux financiers entre le Canton et la POL liés à cette organisation qui n'entreraient pas dans le budget de fonctionnement ?

A-t-elle des influences sur les prochains investissements et si oui lesquels ?

Ce projet devrait voir le jour au printemps 2019. Il a été convenu avec la POLcant qu'il n'y aurait aucune charge supplémentaire tant pour POLcant que pour la POL ainsi, les budgets 2018 et 2019 ne sont pas impactés.

Il n'y aura pas de recrutement inter-unité entre les 2 corps de police et les conditions-cadre de ce projet feront l'objet d'une convention.

Une présentation de cette nouvelle organisation sera faite lors de la prochaine séance intercommunale lorsque le projet définitif aura été finalisé par les deux entités et qu'il y aura plus d'informations à disposition.

Page 2a

Compte 6000.3011.20 - Personnel – Traitement des apprentis

Quels sont actuellement les salaires des apprentis et quels seront-ils si le budget est accepté ?

La Commission souhaite avoir également un tableau comparatif avec les Communes avoisinantes voire avec d'autres polices régionales.

- Les salaires 2019 ont été adaptés dans un but d'harmonisation avec le canton Vaud.

Les salaires des apprentis sont et seront :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
2018	600.00	800.00	1'100.00
2019	670.00	890.00	1'230.00

- Le canton de Vaud et la ville de Lausanne appliquent le même barème que proposé
- La commune de Renens applique et continuera d'appliquer le barème 2018
- Les polices de Nyon et Morges n'accueillent pas d'apprentis
- La commune de Crissier applique le barème du salaire moyen suisse, soit :
 - 1^{ère} année d'apprentissage : **770 CHF** par mois
 - 2^{ème} année d'apprentissage : **980 CHF** par mois
 - 3^{ème} année d'apprentissage : **1'480 CHF** par mois

Actuellement la POL compte 3 apprentis de commerce un pour chaque année d'apprentissage.

Compte 6001.3101 - Imprimés et fourniture de bureau

Pourquoi ces frais vont-ils tant augmentés en 2019 ?

- La principale augmentation est due a un renouvellement des carnets d'amendes d'ordre, commande qui avait été repoussée l'an dernier, et des autocollants pour l'appareil Ticketman qui équipe chaque assistant de police lors des patrouilles.

Le commentaire en marge qui indique qu'il y a eu des demandes des élus semble erroné.

Compte 6001.3116 - Achat de matériel spécialisé

La Commission souhaite avoir plus d'explications sur le nombre et le type d'appareils choisis.

- Cela concerne une normalisation des casques et chargeurs pour les 12 personnes qui ont besoin d'oreillettes téléphoniques personnelles.
- Un renouvellement s'imposait après plusieurs années d'utilisations des anciens modèles.

Compte 6002.3163.02 - Leasing informatique

La Commission souhaite avoir un éclaircissement sur ce compte de fonctionnement où il est question de leasing alors que les commentaires parlent de préavis ce qui est par nature un investissement.

- Le leasing de l'actuel centre informatique se termine le 28 février prochain
- Le remplacement de l'actuel matériel est à l'étude ; vieux de 5 ans il nécessite un remplacement dans le courant de l'année prochaine
- Un préavis à ce sujet sera présenté courant de l'automne mais, en mars 2018, lors de l'élaboration du budget, il avait été planifié une prolongation de quelques mois de l'actuel leasing pour permettre la mise en place de la nouvelle infrastructure
- Plusieurs solutions sont envisagées pour financer ce remplacement : un nouveau leasing ou un emprunt sont les pistes actuelles.

Amendement N1

La commission des finances propose par 3 voix contre deux de réduire ce budget de 100'000.- pour le porter à 60'000.- car si le leasing se termine en février ce montant permet déjà 4 mois de prolongation.

La majorité des commissaires pensent qu'il serait logique d'inclure les frais de prolongation du leasing dans le préavis pour le remplacement du centre de calcul si une telle prolongation se justifiait.

Le préavis, quant à lui intégrera la solution de financement retenue ainsi que les coûts supplémentaires éventuels engendrés par une rupture du contrat de leasing actuel.

Au compte ne figurera alors que la somme dépensée pour la période du contrat de leasing correspondant au centre de calcul actuel, l'autorisation de dépense du nouveau étant prévue dans le préavis.

La minorité de la Commission estime que compte tenu que le contrat de leasing n'a pas encore été résilié pour 2019 alors qu'il aurait dû l'être 9 mois avant son terme il y a lieu de laisser au budget la somme de CHF 110'000.- correspondant à 12 mois de leasing, ce qui permet d'assurer un financement pour l'actuel leasing dans le budget de la Pol.

Compte 6003.3170 - Frais de réception et de manifestation

La commission désire connaître les postes de ce compte

- Les 86'000.- francs de 2018 étaient en relation avec la fête du 10^{ème} anniversaire le budget 2019 est revenu à un niveau sensiblement identique à celui de 2017.

Page 4a

Compte 6004.3181 - Affranchissement

En rapport avec le commentaire qui annonce des frais liés au journal, la commission souhaite avoir le coût complet du journal (coût de fabrication, d'envoi etc.) :

- La rédaction du journal (édition 2018) a été faite à l'interne de la POL par un Comité de rédaction
- Les seuls coûts sont ceux de l'imprimerie pour Fr. 6'720.50 et les frais d'envois et d'affranchissement par La Poste pour un montant de Fr. 6'627.60, soit un total de Fr. 13'348.10
- Pour 2019, il est prévu au budget un montant de 2x Fr. 8000.- (impression + affranchissement).

La Commission s'interroge sur l'utilité de ce journal compte tenu de son coût et de certains retours faits aux commissaires sur l'intérêt des lecteurs.

Compte 6004.3185.02 - Honoraires informatiques

Quel est le coût de l'heure facturée pour les travaux du service informatique de Prilly ?

Quel est le nombre d'heures supplémentaires qui est prévu ?

Y-a-t-il un cahier des charges ?

- Il n'y a pas de tarif horaire. L'augmentation est de Fr. 20'000.00 liée à l'augmentation du volume des tâches. Il s'agit d'un forfait annuel basé sur l'équivalent d'un EPT (équivalent plein temps) pour des prestations figurant dans la convention passée entre la Ville de Prilly et l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois) le 06 août 2013.
- L'avantage de ce contrat est que la Commune de Prilly assume, tous les jours ouvrés, alors qu'avec un engagement en interne il y aurait des vacances et des absences.
- Ce poste comprend la maintenance des 110 postes informatiques par un pool d'informaticiens spécialisés de la commune de Prilly pour l'ensemble des serveurs et postes ainsi que des logiciels de la POL.

Page 5a

Compte 6024.4399 - Revenus extraordinaires

La Commission s'interroge sur le fait que le bouclage d'un préavis passe par un compte de fonctionnement ?

- Le montant relatif à ce préavis 03/2013 (SO-MO) était issu d'un fond de réserve dédié constitué sur l'exercice comptable 2012. Dès lors, l'enregistrement de la moins-value doit obligatoirement passer par un compte de fonctionnement afin que le montant puisse être restitué aux communes.

Page 6a

Compte 6050 en général

La Commission constate avec satisfaction la baisse des primes pour la LAA. Par contre, elle constate aucune différence pour les autres assurances (personnes, RC, patrimoine, etc) alors que ce point devait être revu au vu des précédentes remarques de la Commission.

A titre d'exemple, l'assurance perte de gain maladie prévoit-elle la clause de coordination avec les prestations de la Caisse intercommunale de pension (CIP).

- En ce qui concerne l'assurance perte de gain, la POL n'en n'a pas car les statuts de notre caisse de pension (CIP) prévoient le versement d'une rente après la fin du 5^{ème} mois d'absence.

- Des nouvelles offres ont été demandées par notre courtier et 2 contrats ont connu une baisse dont les montants ne sont pas significatifs pour être portés au budget.

Page 11

Plan des investissements :

Pour quelles raisons le matériel de corps comme les gilets de port-matériel et ceinture ainsi que les casques balistiques ne font-ils pas partie du budget de fonctionnement ?

- Au vu des montants d'acquisition, ce matériel doit faire l'objet d'un préavis et être passé au plan des investissements car il s'agit d'une augmentation du patrimoine.

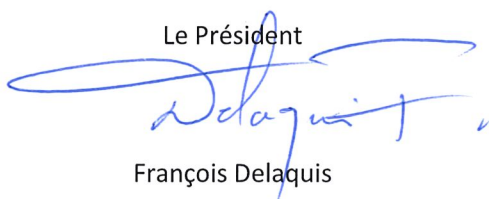
La commission s'interroge sur le bien-fondé de cette démarche pour du matériel d'usage courant qui pourrait très bien être acquis avec le budget de fonctionnement pour de petit investissement de moins de CHF 50'000.00

Conclusions :

Les membres de la commission de gestion s'estiment satisfaits des nombreuses réponses apportées à leurs interrogations.

Au vote, ils approuvent, à l'unanimité, le budget 2019 de l'Association de communes « Sécurité dans l'Ouest lausannois » sous réserve de l'amendement proposé et vous demande de faire pareil.

Le Président



François Delaquis

Le Rapporteur



Alain Blanchoud

